

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**



QUE DOIS-JE SAVOIR SUR LA VACCINATION ?

La vaccination contre le COVID-19 arrive bientôt. Beaucoup veulent se protéger et protéger les autres, mais certaines questions se posent encore. Informez-vous par Internet ou en appelant l'infoline consacrée à la vaccination contre le COVID-19.

Plus d'informations sur
ofsp-coronavirus.ch/vaccination
ou au **058 377 88 92**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



VACCINATION COVID-19

Informations générales sur la vaccination contre le COVID-19

Le vaccin est-il sûr et efficace ?

En Suisse, tout vaccin doit être autorisé et s'accompagner d'une recommandation. Il doit en plus satisfaire à des critères élevés de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a soumis le vaccin contre le COVID-19 à des études très précises avant de l'autoriser. Sûr et efficace, il a déjà été administré à plusieurs dizaines de milliers de personnes lors des essais cliniques. Le vaccin est également sûr et efficace pour les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques. Les essais le montrent: aucun effet secondaire sévère n'a été constaté à ce jour (état mi-décembre 2020). Swissmedic continue de surveiller la sécurité et l'efficacité du vaccin.

De manière générale: Le risque d'effets secondaires sévères résultant de la vaccination est bien plus faible que celui d'une évolution grave due à une infection au coronavirus.

Qui ne devrait pas se faire vacciner ?

La vaccination contre le COVID-19 n'est pas recommandée aux:

- personnes ayant une allergie sévère confirmée à un des composants du vaccin (notamment PEG).
- femmes enceintes ; aucune donnée n'est encore disponible sur la vaccination pendant la grossesse.
- enfants et adolescents de moins de 16 ans ; aucune donnée n'est encore disponible pour cette tranche d'âge.

Attention: Vous avez une forte fièvre ? Vous êtes malade ou ne vous sentez pas bien ? Reportez alors le rendez-vous fixé pour le vaccin. Vous attendez le résultat du test COVID-19 ? Vous vous trouvez en isolement ou en quarantaine ? Reportez le rendez-vous et rattrapez la vaccination dès que possible.

Où et quand pouvez-vous vous faire vacciner ?

La Confédération a élaboré une stratégie de vaccination ainsi que des recommandations. La vaccination relève des cantons.

Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Comment se déroule la vaccination ?

Le vaccin est administré au moyen d'une piqûre dans le haut du bras.

Combien d'injections sont nécessaires ?

Deux. Vous pouvez faire la seconde environ quatre semaines après la première.

Important: Les deux injections sont nécessaires pour garantir une protection optimale.

Quelle protection offre la vaccination ?

Votre corps développe une protection contre le COVID-19. La protection est atteinte une semaine après la seconde injection. Le vaccin renforce votre système immunitaire et le prépare à combattre le virus. La vaccination réduit fortement le risque d'attraper le COVID-19.

Important: Il n'existe pas de protection totale.

Certaines personnes pourront tomber malades malgré la vaccination. Cette dernière augmentera toutefois leurs chances de ne pas connaître d'évolution sévère de la maladie.

Vous trouverez des informations détaillées concernant la vaccination à cette adresse :

www.ofsp-coronavirus.ch/mrna

www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination Infoline sur la vaccination COVID-19: 058 377 88 92



**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:****Combien de temps dure la protection vaccinale ?**

On ne le sait pas encore. Pour l'instant, les fabricants étudient la durée de la protection offerte par la vaccination. Il est possible que nous recommandions une autre vaccination après un certain temps.

Peut-on attraper le COVID-19 en se faisant vacciner ?

Non. Vous ne pouvez pas attraper le COVID 19 en vous faisant vacciner. Le vaccin ne contient pas de coronavirus.

À noter: Continuez de suivre les règles d'hygiène et de conduite avant et après chaque vaccination.

Y a-t-il des effets secondaires ?

Toute vaccination peut avoir des effets secondaires. Le plus souvent, ils sont légers et passent rapidement. Les effets secondaires sévères sont très rares. Par exemple, une forte réaction allergique immédiatement après l'injection.

Quels effets secondaires sont possibles ?

- des réactions au point d'injection, telles que douleur, rougeur et gonflement
- des maux de tête
- de la fatigue
- des douleurs musculaires et articulaires
- des symptômes généraux, tels que des frissons, une sensation de fièvre ou une légère fièvre

Ces effets secondaires surviennent souvent après une vaccination. Ils montrent que le corps développe une protection. Sous une forme légère, c'est donc un bon signe.

Une réaction allergique peut provoquer un gonflement, une rougeur, des démangeaisons ou des difficultés à respirer. Si ces symptômes apparaissent, contactez immédiatement votre médecin.

Combien de temps peuvent durer les effets secondaires ?

En général, ils disparaissent après quelques jours. En avez-vous encore après une semaine ? Empirent-ils ? Ou vous faites-vous du souci ? Alors, parlez-en à votre médecin.

Que devez-vous faire après la vaccination ?

Vous avez reçu la première dose. Prenez directement rendez-vous pour la deuxième, environ quatre semaines plus tard.

Et n'oubliez pas: Continuez à respecter les règles d'hygiène et de conduite.

Vous êtes vacciné. Pouvez-vous infecter d'autres personnes avec le COVID-19 ?

Le vaccin vous protège contre le COVID-19, mais on ne sait pas encore s'il empêche une contamination. Il est donc possible que vous infectiez d'autres personnes malgré la vaccination et sans avoir de symptômes. Par conséquent, continuez de respecter les règles d'hygiène et de conduite.

Qui paie la vaccination ?

La vaccination est gratuite pour vous. La caisse-maladie en paie une partie. La Confédération et les cantons assument le reste.

La vaccination est-elle facultative ?

Oui. En Suisse, la vaccination est une démarche volontaire: aucune obligation n'est prévue.

Où trouver d'autres informations ?

Vous trouverez d'autres informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site Internet de l'OFSP: www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination
Ou demandez à votre médecin, ou à la pharmacie.

www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination Infoline sur la vaccination COVID-19: 058 377 88 92



**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**



QUE DOIS-JE SAVOIR SUR LA VACCINATION ?

La vaccination contre le COVID-19 arrive bientôt. Beaucoup veulent se protéger et protéger les autres, mais certaines questions se posent encore. Informez-vous par Internet ou en appelant l'infoline consacrée à la vaccination contre le COVID-19.

Plus d'informations sur
ofsp-coronavirus.ch/vaccination
ou au **058 377 88 92**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP